

Identification du prescripteur

L'étiquette du patient
est à coller ci-dessous

ORDONNANCE MEDICALE



PROGRAMME RECUP'AIR DE REHABILITATION RESPIRATOIRE AMBULATOIRE

Prescription relative au traitement de l'affection de longue durée reconnue (ALD 14)

OUI NON CONCERNE

Je recommande à :

de faire pratiquer par un kinésithérapeute du Réseau les actes suivants :

- 1- Rééducation respiratoire
- 2- Rééducation motrice des quatre membres, du tronc et de l'abdomen

Cachet et signature du médecin

Fait à..... le

Information au prescripteur :

La prescription d'une réhabilitation respiratoire ambulatoire au sein du réseau de santé Recup'air comprend les items 1 et 2 ci-dessus.
Merci de ne pas rayer, ni entourer ces 2 items en vue du remboursement des actes de kinésithérapie par la CPAM au titre de la prise en charge de patients atteints d'une pathologie respiratoire chronique.